



Remboursement de caution suite à infiltration d'eau

Par **mariechrist**, le **04/06/2014** à **17:08**

Bonjour. Ma fille loue actuellement une maison individuelle et elle a constaté une infiltration d'eau dans sa salle de bain à cause des pluies de ces jours ci. Le propriétaire lui a dit qu'il devait nettoyer les gouttières mais il s'agit d'une maison à étage. Dans la chambre de son fils il y a eu aussi une infiltration mais la cela vient du toit qui a de la mousse. D'autre part elle a une infiltration d'eau dans sa salle à manger qui vient de la salle de bain qui provoque des champignons et 3 lès de tapisserie se sont décollés mais il ne fait rien. D'autre part l'électricité n'est pas aux normes selon le propriétaire ils ont trop d'appareils de branchés mais quand on a 4 enfants il faut bien une machine à laver, un lave vaisselle, un frigo, des ordinateurs, four à micro ondes. Donc pour lui trop de technologie. Ensuite ils ont des problèmes de fosses septique qui elle non plus n'est pas aux normes. la réponse c'est que ma fille emploie trop de lessives. Elle quitte cette maison fin juin je voudrais savoir si il peut lui garder de la caution. Merci de vos réponses.
Cordialement